



Règlement relatif à l'octroi d'une subvention pour l'installation d'une chaudière à biomasse (C.C.01.06.2010)

Article 1er

Dans les limites du présent règlement et des crédits budgétaires prévus à cet effet, le Collège communal peut accorder une subvention destinée à encourager l'utilisation des énergies renouvelables par l'installation d'une chaudière à biomasse.

Article 2

Cette subvention est accordée aux personnes physiques ou morales qui en font la demande.

Article 3

La chaudière à biomasse doit être installée sur le territoire de la Commune de Bertrix.

Article 4

La demande de subvention, établie sur le formulaire communal, est adressée au Collège communal, rue de la Gare, 38 à 6880 Bertrix. Elle est accompagnée de tous les documents et de tous les renseignements utiles.

Article 5

La subvention est accordée aux conditions suivantes :

1. Les travaux doivent exclusivement servir à doter les immeubles d'habitation d'une chaudière à biomasse.
2. L'installation doit avoir satisfait aux conditions d'octroi de la prime régionale relative à ce type d'installation (chaudière à chargement automatique) ou satisfaire à la norme EN 303-5 et avoir un rendement au moins égal à 80% (chaudière à bûches).

Article 6

Le montant de la subvention s'élève forfaitairement à 500 euros par installation.

Article 7

La subvention est payée à la personne demandeuse ou à toute autre personne mandatée par cette personne.

Article 8

La personne qui sollicite l'octroi d'une subvention autorise le Collège communal à faire procéder sur place aux vérifications utiles. Une visite des lieux ne peut avoir lieu qu'après en avoir averti préalablement le demandeur au moins dix jours à l'avance.

Article 9

La subvention sera retirée si elle a été octroyée sur base de renseignements inexacts ou incomplets ou sur de fausses déclarations.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur le 1er juin 2010.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE A BIOMASSE

1. IDENTIFICATION

Vous êtes :

- une personne physique
- une personne morale

Nom Prénom

2. COORDONNEES PRIVEES

Rue Numéro Boîte

Localité CP

Tél. privé (et/ou) Tél. prof. / GSM

E-mail

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSTALLATION

L'installation a été réalisée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

L'installation a été réalisée à l'adresse suivante :

Rue Numéro Boîte

Localité CP

Date de mise en service

4. COMPTE BANCAIRE

Vous demandez le paiement de la prime :

- sur votre compte bancaire
Numéro de compte
- sur un compte bancaire ne vous appartenant pas

Je soussigné..... (Nom)(Prénom), cède le
montant de la prime au titulaire du compte et l'autorise à la percevoir pour lui-même.

Nom du titulaire Prénom du titulaire

Numéro de compte du titulaire

5. DECLARATION SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je soussigné..... (Nom)(Prénom),
certifie que :

- l'installation a été réalisée dans un immeuble d'habitation ;
- toutes les données renseignées dans le présent formulaire sont exactes et véritables.

Fait à....., le.....

Signature du demandeur :

6. DOCUMENTS A FOURNIR

Pour que votre demande soit complète, n'oubliez pas de joindre, au présent formulaire, les documents suivants :

- Soit une copie de la décision d'octroi de la prime régionale pour ce type d'installation pour les chaudières à chargement automatique : pellets et plaquettes ;
- Soit un document du constructeur qui atteste du respect de la norme EN 303-5 et du rendement minimum de 80% et d'une copie de facture pour les chaudières à bûches ;
- Une copie de l'autorisation du propriétaire d'effectuer les travaux (uniquement pour les locataires).

7. CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Octroi de la prime communale : OUI / NON

Numéro de la demande :

Fait à Bertrix le

Pour le collège,
La Directrice générale, Le Bourgmestre,

M.-F. ROBINET

M. ROSSIGNOL